

I. VALEUR ESTIMATIVE DE LA PRODUCTION DE GUERRE ET UNITÉS DE PRODUCTION EN VERTU DE CONTRATS ADJUGÉS PAR LE MINISTÈRE DES MUNITIONS ET APPROVISIONNEMENTS DEPUIS LE COMMENCEMENT DE LA GUERRE—fin

Nomenclature	1939-40	1941	1942	1943	Total
UNITÉS DE PRODUCTION					
Avions..... nomb.	904	1, 699	3, 811	4, 133	10, 547
Poids sans moteur..... tonnes	870	2, 179	8, 789	10, 044	21, 882
Véhicules—Transport mécanisé..... nomb.	70, 000	119, 000	192, 000	175, 000	556, 000
Véhicules blindés et tanks..... “	Néant	3, 000	12, 500	15, 500	31, 000
Totaux, véhicules..... nomb.	70, 000	122, 000	204, 500	190, 500	587, 000
Canons—barils, affûts, montures comme unités distinctes..... nomb.	150	7, 000	31, 000	45, 000	83, 150
Armes portatives—y compris mitrailleuses..... “	1, 400	27, 000	325, 000	580, 000	933, 400
Munitions et projectiles lourds—unités complètes remplies..... “	Néant	1, 200, 000	28, 000, 000	30, 000, 000	59, 200, 000
Douilles de cartouche, vides, pour exportation ¹ “	958, 000	4, 455, 000	15, 025, 000	18, 323, 000	38, 761, 000
Obus vides pour exportation ¹ “	Néant	3, 000	1, 356, 750	887, 000	2, 246, 750
Munitions pour armes portatives..... ‘000,000	112	390	1, 200	1, 500	3, 202
Produits chimiques et explosifs..... tonnes	13, 500	145, 000	430, 000	500, 000	1, 088, 500
Construction navale— ²					
Cargos..... nomb.	Néant	1	81	150	232
Vaisseaux de guerre et bateaux de patrouille..... tonnes	“	10, 350	838, 350	1, 478, 000	2, 326, 700
Autres vaisseaux et embarcations spéciales..... nomb.	16	123	117	100	356
Instruments et outillage de communication... \$	Néant	Néant	35	447	482
	3, 000, 000	14, 800, 000	82, 000, 000	164, 000, 000	263, 000, 000

¹ En outre, des douilles de cartouche et autres pièces constituantes ont été fabriquées et remplies pour exportation comme pièces constituantes. ² En outre, à la fin de 1943, un total de 345 petits bateaux à moteur et 3,199 petits bateaux sans moteur avaient été construits.

Réglementation des matières premières et des approvisionnements par le Gouvernement.—Une production de cette envergure n'a pu être réalisée sans une réglementation sévère des approvisionnements de matières premières et des services.

De bonne heure en 1940, le Gouvernement plaça des régisseurs à la tête des principales branches de l'industrie, dans le but de limiter l'usage non essentiel de certaines matières premières et de certains services d'une part et d'augmenter la production de guerre d'autre part. (Voir l'introduction et l'index du présent ouvrage.) Le travail des divers régisseurs est étroitement apparenté et souvent se solidarise. Les règlements arbitraires ont été évités; lorsque la nécessité s'imposait de recourir à une réglementation, la Commission de contrôle des industries en temps de guerre donnait aux intéressés l'occasion de faire valoir leurs points de vue.

Les détails administratifs des diverses régies se trouvent dans les différents chapitres de la présente édition de même que des éditions antérieures de l'Annuaire, publiées durant la guerre.

Emploiement dans les manufactures en temps de guerre.—Il n'est pas possible de donner un tableau très précis de l'emploiement dans les différentes divisions de l'entreprise manufacturière née de la guerre à cause des interprétations diverses qui peuvent être données au terme "travail de guerre". De plus, certains établissements exécutent du travail de guerre en sous-entreprise, se servant alternativement de leur personnel pour la production normale comme pour la production de guerre.

D'après le recensement annuel de l'industrie, l'emploiement dans les manufactures en général augmente de 63 p.c. entre 1940 et 1943, tandis que la rémunération